

**COMMUNE D'OUROUX SUR SAONE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 Juin 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit du mois de juin à 20 H 30, le conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr DESMARD Jean-Michel, Maire.

**Etaient Présents** : MM. DESMARD – NICOLAS - GILET – Mme POROT - M. OHNET  
Mmes JOURNEAUX – DALLEREY - CAILLET –M. DALLEREY – Mme BURTIN –  
M. CHALOT – Mme JUILLIOT – M. GUINOT – Mme CARRETTE– MM. CARLOT –  
BURDIN - Mme HATOT – M. MATHEY – Mme THOUVIGNON.

**Excusées** : Mme BONNARDIN a donné pouvoir à Mme DALLEREY – Mme PELLETIER  
a donné procuration à M. DESMARD – Mme GUENOT a donné procuration à Mme  
BURTIN.

**Absent** : M THEVENIAUX

Le conseil municipal réuni le 28 juin 2017 à 20h30 sous la présidence de son Maire, Jean-Michel DESMARD, a pris les décisions suivantes :

Lecture du compte rendu de la séance précédente du 13/04/2017 par M. OHNET - Adopté à l'unanimité ;

- Décide de prendre en charge un taxi pour l'année scolaire 2017-2018 à hauteur de 200 € par élève concerné afin de le ramener de l'arrêt de bus de Colruyt au Port. Unanimité ;

- Autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance de l'adoucisseur « ECOLE PRIMAIRE » qui prévoit 2 visites par an soit 288 € TTC avec la SARL AQUATICO. Unanimité ;

- Autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance de l'église (cloches – horloge – cadran) pour un montant de 240 € TTC à compter du 01/01/2017 avec la Société BODET SA. Unanimité ;

- Charge M. Le maire de verser une somme de 15 000 € du budget du service de l'assainissement au budget commune 2017 représentant les frais de personnel 2016 affecté au service de l'assainissement. Unanimité ;

-Fixe la date du tir des feux d'artifices au 13 juillet 2017 à 22 h 30 à la plaine de jeux, retient la Société PYRAGRIC pour un montant de 1 700 € TTC pour la fourniture du feu d'artifice et charge M. le Maire de l'organisation de cette manifestation à la plaine de jeux. Unanimité ;

- Donne un avis favorable à PORTO GALO pour un emplacement exclusivement le mardi matin place de l'église jour de marché pour son activité de vente de spécialités portugaises (rôtisserie, snaking). Unanimité ;

- Charge M. le Maire de régler la participation RODP GAZ 2017 pour un montant de 804 €. Unanimité ;

- Fixe le tarif d'accès au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 3,50 € au lieu de 3,30 € pour les tickets achetés via le logiciel ROPACH et à 4,50 € au lieu de 3,90 € pour ceux qui n'auraient pas été notifiés via le logiciel d'inscription. Unanimité ;

-

- Renouvelle l'adhésion à la certification forestière PEFC en Bourgogne à compter du 01/01/2017 pour 5 ans. Unanimité ;
- Décide la vente de peupliers à la SARL MAY 9 Grande rue 21130 MAGNY – MONTARLOT. Unanimité ;
- Décide de donner au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne une autorisation favorable pour passer sur la parcelle communale ZE 15. Unanimité ;
- Décide d'ajouter la compétence suivante au Maire « 16°- actions en justice » pour la durée du mandat. Unanimité ;
- Donne un avis favorable au retrait de la commune de SAINTE-CROIX de la Communauté de Communes TERRES DE BRESSE. Unanimité ;
- Décide du retour de la semaine à 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) maternelle/primaire et de la fin des nouvelles activités périscolaires (NAP) à compter de la rentrée 2017/2018 par un vote 21 pour, 1 contre ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à l'unanimité :

Au 01/08/2017	
Poste à créer	Poste à supprimer
technicien	Agent de maîtrise principal

- Autorise M. le Maire à présenter un dossier « appel à projets 2017 » fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR) auprès de l'ÉTAT pour la sécurisation des établissements scolaires. Unanimité ;
- Décide de passer commande via un prestataire en signalétique d'un portique 3 mâts pour la zone de Velard. Unanimité ;
- Approuve les décisions modificatives commune et assainissement. Unanimité ;
- Décide d'acquérir une partie de la parcelle AO n°15 (comprenant un bâtiment et du sol) appartenant à la SCI les Broussailles 2 rue du Bourgneuf 71370 OUROUX SUR SAONE et décide de la démolition du bâtiment situé sur la parcelle AO15. Unanimité ;
- Le conseil municipal souhaite le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronarographie à Chalon Sur Saône pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels. Unanimité ;

#### Informations diverses :

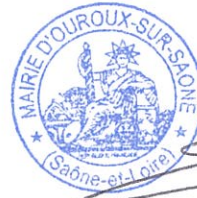
- Lecture du rapport annuel 2016 du SICED ;
- Demandeurs d'emploi : 166
- Subvention accordée DETR pour extension mairie ;
- Divers remerciements ;
- Départ en retraite de M. GUDEFIN directeur école maternelle ;

- Visite de la salle « Roger ROCHET » suite à rénovation (associations/élus/personnel) afin de sensibiliser les utilisateurs ;
- Visite de Mme la Sous-Péfète de Louhans ;
- La commune a reçu le trophée des Maires de Saône et Loire du développement économique et du commerce le 27/06/2017 ;
- Marché producteur samedi 08/07/2017 place de l'église ;
- Ouroux Color dimanche 09/07/2017 ;

Séance levée à 22h35

OUROUX SUR SAONE le 30 juin 2017

Mme JOURNEAUX Thérèse  
Secrétaire de séance



Jean-Michel DESMARD  
Maire

